

**Département des
HAUTES-ALPES**
**Arrondissement
de BRIANCON**

MAIRIE DE VILLARD SAINT PANCRACE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 17 mars 2021

Date de la

Convocation :
12 mars 2021

Date d’Affichage :
19 mars 2021

Objet : Délibération n° 2021-037

Association Coq de Bruyère : mise à disposition d’un local

L’an deux mille vingt et un, le dix-sept mars à dix-huit heures,
le Conseil Municipal s’est réuni en séance ordinaire à
la Mairie sous la présidence de M. FINE Sébastien, Maire.

Conseillers en exercice : 15 - Présents : 13 – Nombre de pouvoirs : 1

Etaient présents : MM. ARNAUD Cyril, ARNAUD Patricia, AUGIER Laetitia, CORDIER Georges, FAURE-BRAC Christian, FINE Sébastien, GRANET Céline, GUIGUES Véronique, MASSON Jean-Pierre, MOYA Nadine, PONS Nicolas, ROMAN Leslie, ROUX Catherine.

Était représenté : M. LAURENT Sylvain par Mme AUGIER Laëtitia.

Absent excusé : M. COULOM Nicolas.

Mme ARNAUD Patricia a été élue secrétaire de séance.

M. Sébastien FINE et Mme Catherine ROUX quittent la séance et ne participent ni au débat ni au vote de cette délibération.

VU la délibération du 28 septembre 2006 ayant pour objet la mise à disposition de l’ancienne bibliothèque située au n° 2 de la Route des Espagnols à l’association « Le Coq de Bruyère »,

CONSIDERANT que ce local n’est plus adapté à l’activité de l’association,

CONSIDERANT que la mairie dispose d’un local libre sous le préau de l’école adaptable aux activités de l’association, (cf. plan joint),

CONSIDERANT que l’aménagement de ce local pourra se réaliser en collaboration avec la Sté de Chasse qui se propose de réaliser les travaux, les matériaux nécessaires restant à la charge de la commune,

CONSIDERANT que l’association le Coq de Bruyère peut bénéficier également de l’aide financière de la part de la Fédération de Chasse des Hautes-Alpes pour l’aménagement de locaux,

○ **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l’unanimité :**

- **APPROUVE** l’exposé ci-dessus.
- **DIT** qu’une convention relative à cette mise à disposition sera établie après la réalisation des travaux nécessaires à l’aménagement de ce local.
- **AUTORISE** M. le 1^{er} Adjoint à signer tous documents concernant cette mise à disposition.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Sébastien FINE